

MANIFESTE EUROPEEN

Pour une filière textiles et chaussures européenne
durable et circulaire



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Editorial de Maud HARDY et Didier SOUFFLET	3
Introduction	4
CHAPITRE 1 – Réussir la construction d'une filière REP TLC européenne robuste	6
Proposition n°1 – Fixer des objectifs contraignants et réalistes de collecte et recyclage	7
Proposition n°2 – Assujettir équitablement à la REP l'ensemble des metteurs en marché	8
Proposition n°3 – Créer un registre européen unique des metteurs en marché	9
Proposition n°4 – Inclure les textiles professionnels et les chaussures dans le périmètre de la REP	10
CHAPITRE 2 – Transformer nos déchets en ressources pour bâtir une industrie européenne du recyclage	11
Proposition n°5 – Créer un fonds européen pour le recyclage des TLC.....	12
Proposition n°6 – Mettre en place une TVA réduite sur la matière recyclée	
Proposition n°7 – Créer les Etats généraux de l'ESS au niveau européen	13
Proposition n°8 – Créer un Forum européen du recyclage des textiles et chaussures.....	14
CHAPITRE 3 – Renforcer l'information des citoyens pour une consommation responsable. 15	
Proposition n°9 – Développer un affichage environnemental européen harmonisé	16
Proposition n°10 – Revaloriser et réinventer les métiers de la réparation et du réemploi des textiles et des chaussures	17
SYNTHESE DES PROPOSITIONS.....	18
A propos de REFASHION	20

EDITORIAL



Ensemble, nous pouvons transformer la filière textiles et chaussures européenne en un modèle plus durable et responsable. Notre avenir doit se tisser à plusieurs mains.

Il y a maintenant quinze ans, Refashion voyait le jour avec une vision ambitieuse : celle de transformer durablement la filière des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) en France, pour qu'elle devienne un modèle en matière d'économie circulaire. Malgré le chemin qu'il reste à parcourir à l'échelle nationale, nous pouvons être fiers des progrès accomplis. Notre Livre Blanc en 2022 a permis d'établir un premier bilan et d'exprimer cette vision avec 10 propositions pour la filière à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, il est temps de prendre du recul et d'élargir notre perspective au-delà de nos frontières françaises. La filière TLC en Europe fait face à des défis sans précédents : mondialisation des chaînes de production, baisse du pouvoir d'achat et transformation de la consommation poussée vers l'entrée de gamme, augmentation des coûts logistiques... En parallèle, la filière de collecte traverse une crise structurelle profonde : une diminution brutale des débouchés internationaux, combinée à une baisse marquée des prix de revente, a placé le secteur sous extrême tension, menaçant la gestion de la fin de vie des textiles. Autant d'enjeux qui nous invitent à repenser en profondeur notre modèle économique et environnemental.

Les élections européennes de juin 2024 et la nouvelle mandature nous offrent une opportunité historique de changer la donne ; à nous de la saisir, pour faire de la réduction d'impact une priorité européenne de notre filière !

Chez Refashion, nous sommes convaincus que seule une action collective et résolue nous permettra de trouver des solutions à l'ensemble de ces enjeux.

Le livre blanc que vous tenez entre vos mains n'est pas une simple série de recommandations. C'est un appel à l'action, une invitation à co-construire un avenir où nos textiles, linges et chaussures usagés ne seront plus des déchets, mais bien des ressources valorisées.

Il s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- (1) Réussir la mise en œuvre d'une REP TLC européenne harmonisée ;**
- (2) Améliorer la gestion de la fin de vie des textiles en Europe ;**
- (3) Encourager une consommation plus durable et responsable**

Nous devons être ambitieux et voir grand. Refashion est déterminé à jouer un rôle moteur dans cette transformation, en appelant à une collaboration étroite entre tous les acteurs.

Ensemble, nous pouvons transformer notre manière de produire, de consommer et de recycler les textiles.

Ensemble, construisons une Europe durable et circulaire

Didier SOUFLET, président de Refashion
Maud HARDY, directrice générale de Refashion

INTRODUCTION

L'industrie textile à l'échelle européenne et mondiale traverse un moment charnière de son histoire, marquée par une convergence inédite d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Au cours de ces cinq dernières années, l'Union européenne, consciente de l'urgence de ces enjeux, s'en est emparée en adoptant **deux initiatives stratégiques : le Green Deal européen et la Stratégie pour des textiles durables et circulaires**. Ces initiatives visent à transformer en profondeur les pratiques industrielles des metteurs en marché et les comportements de consommation des citoyens, en fixant des objectifs clairs et ambitieux pour divers secteurs, dont celui des textiles, chaussures et linge de maison (TLC).

Ces textes ont conduit à la mise en place de plusieurs législations sectorielles depuis 2019, pour accompagner cette transition :

- La proposition de révision de la Directive-cadre sur les déchets (WFD) pour harmoniser la filière REP TLC à l'échelle européenne,
- Le Règlement sur le transfert des déchets pour limiter les exportations illégales,
- Le Règlement sur l'éco-conception (ESPR) imposant des normes strictes de durabilité et de recyclabilité,
- L'initiative sur le Droit à la réparation garantissant le droit de réparer pour allonger la durée de vie des produits,
- La directive CSRD qui renforce les obligations des entreprises en matière de reporting ESG.

Bien que ces initiatives constituent une première étape et une base solide, elles ne suffiront pas à elles seules à atteindre les objectifs environnementaux ambitieux indispensables au secteur.

Aujourd'hui, le modèle de valorisation des textiles collectés, largement basé sur l'exportation, montre des signes préoccupants de saturation. Cette dépendance excessive sur les marchés extérieurs met en lumière la fragilité du système et l'urgence de repenser, ensemble, un modèle plus résilient et soutenable.

Il est désormais impératif d'encourager le développement de solutions locales et de circuits de réutilisation et de recyclage au sein de l'Europe, afin de réduire cette dépendance, de préserver nos ressources, et d'assurer la pérennité de la filière. Cette transformation ne pourra se faire qu'avec un engagement fort de la part des décideurs politiques et des acteurs industriels, qui devront travailler de concert pour créer des alternatives viables à l'exportation.

Dans ce contexte en évolution, **les élections européennes de juin 2024 ouvrent une nouvelle ère et offrent une occasion unique de renforcer et d'élargir les initiatives existantes**.

Face à des enjeux d'une ampleur internationale, **l'UE doit aujourd'hui se donner les moyens d'assumer un rôle exemplaire et responsable face au monde entier**. Nos actions ont un impact à l'échelle mondiale : les pays de l'UE doivent s'unir pour réussir la transition écologique dans la filière Textile, tout en exploitant les opportunités pour renforcer la compétitivité industrielle de l'UE.

Les nouveaux élus européens doivent désormais s'engager, non seulement à finaliser et mettre en œuvre ces projets avec rigueur, mais aussi à aller plus loin en investissant pour l'avenir de la filière : garantir toujours plus de circularité, promouvoir l'innovation technologique pour gérer nos déchets et préserver nos ressources, développer l'éco-conception et encourager des pratiques de consommation, de réemploi et de réparation responsables à travers l'Europe.

La France a été pionnière avec l'adoption il y a quatorze ans du premier dispositif de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour la filière textile, chaussures et linge de maison. En tant que premier et unique éco-organisme de la filière, **Refashion a à cœur de montrer la voie en Europe, pour construire ensemble une industrie circulaire et durable s'appuyant sur des normes efficaces.**

Les cinq prochaines années doivent également permettre **une harmonisation ambitieuse de la REP textiles et chaussures à l'échelle européenne.** En effet, les metteurs en marché ne peuvent pas « jongler » avec des règles différentes selon les pays avec un marché ouvert.

Il leur faut une vision et des objectifs européens clairs, pour investir dans des initiatives durables sur le long-terme et des règles communes de traçabilité et de calcul de l'impact environnemental pour des produits distribués dans les différents pays européens

Plus que jamais, la construction d'une véritable économie circulaire nécessite des actions concrètes et collectives. Il est crucial d'engager l'ensemble des parties prenantes (décideurs politiques, industriels, citoyens) dans cet effort commun pour les cinq prochaines années,

La transformation est en marche, et chaque action compte pour bâtir le monde de demain.

CHAPITRE 1 – Réussir la construction d'une filière REP TLC européenne robuste

Le prochain mandat européen doit impérativement se concentrer sur la création d'une filière REP TLC robuste et harmonisée à l'échelle européenne.

Cette harmonisation est indispensable pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Union européenne dans sa *Stratégie pour des textiles durables et circulaires* en matière de collecte, de tri et de recyclage.

Chez Refashion, nous considérons que cette filière REP harmonisée doit être juste, s'appliquer à l'ensemble des metteurs en marché, et favoriser la traçabilité et les contrôles.

PROPOSITION N°1 – Fixer des objectifs réalistes et contraignants de collecte et recyclage des TLC en Europe

CONSTAT

L'Union européenne génère 12,6 millions de tonnes de déchets textiles par an, dont 5,2 millions de tonnes de vêtements et chaussures, soit 12 kg par personne chaque année. Actuellement, **seuls 22 % de ces déchets sont collectés séparément pour réemploi, réutilisation ou recyclage, le reste étant souvent incinéré ou mis en décharge** (*chiffres de la Commission européenne, avril 2024*).

Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a ainsi présenté une proposition de révision de la Directive-cadre sur les déchets, visant à réduire les impacts environnementaux et climatiques des déchets, notamment textiles.

Cependant, cette proposition **ne fixe pas d'objectifs contraignants pour la collecte, le tri et le recyclage des TLC, se contentant d'un objectif indicatif de 50% de collecte**. Cette approche non contraignante est en décalage avec la *Stratégie pour des textiles durables et circulaires*, qui vise une économie circulaire ambitieuse. En l'absence d'objectifs clairs et contraignants, les États membres risquent de ne pas développer les infrastructures et systèmes nécessaires pour une gestion performante de leurs déchets textiles.

Refashion considère donc qu'il est essentiel de **fixer des objectifs réalistes et contraignants pour la collecte, le tri et le recyclage des textiles dans la Directive-cadre sur les déchets**. Ces objectifs doivent être progressivement mis en place pour permettre aux États membres de développer les infrastructures nécessaires et garantir une mise en œuvre efficace.

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

En France, le cahier des charges d'agrément (2023 - 2028) de Refashion fixe les objectifs suivants :

- 60 % de la mise en marché annuelle à collecter en 2028,
- 99,5 % de valorisation avec seulement 0,5 % de stockage ou élimination sans valorisation,
- 80 % des TLC non-réutilisables recyclés en 2027

Néanmoins, ces objectifs semblent difficiles à atteindre. **Tirant les leçons de l'expérience française, il est donc crucial de définir des objectifs réalistes et réalisables.**

PROPOSITION

Refashion propose de fixer des objectifs réalistes et contraignants de collecte et recyclage des TLC en Europe, mis en œuvre progressivement dans les États membres. Cette mesure pourrait être mise en place en modifiant la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE).

PROPOSITION N°2 – Assujettir équitablement à la REP l'ensemble des metteurs en marché

CONSTAT

Les micro-entreprises ne sont pas assujetties à la REP dans la proposition actuelle de révision de la Directive-cadre sur les déchets, bien qu'elles fassent partie intégrante de l'écosystème textile. Leur exclusion soulève plusieurs problèmes.

D'une part, **elle transfère le coût de la gestion de leurs déchets sur les autres producteurs**, ce qui est inéquitable et en contradiction avec le principe « *no registration, no market* » de la Directive. Cela permet également aux « *freeriders* » de prétendre être des micro-entreprises pour s'affranchir de leurs responsabilités.

De plus, **cette exclusion va à l'encontre de l'article 22c 3(c) de la Directive**, qui stipule que les contributions financières doivent garantir l'égalité de traitement des producteurs, indépendamment de leur origine ou taille, sans imposer de charges disproportionnées aux petites entreprises. En exemptant les micro-entreprises, une inégalité de traitement est créée et l'efficacité ainsi que l'équité du système de REP sont compromises.

Pour garantir une gestion équitable et durable des déchets textiles, il est donc crucial d'inclure tous les metteurs en marché dans le périmètre de la REP. Cela assurerait une répartition équitable des coûts et des responsabilités entre les entreprises. **Des aménagements peuvent néanmoins être envisagés pour les déclarations des micro-entreprises, afin de ne pas leur imposer une pression administrative disproportionnellement élevée.**

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

L'ensemble des metteurs en marché sur le territoire français, quelle que soit leur taille, payent des éco-contributions, sur base des quantités mises en marché.

PROPOSITION

Refashion propose de soumettre tous les metteurs en marché sur le territoire européen aux obligations de REP, indépendamment de leur taille. Néanmoins, des dispositions particulières dans les déclarations peuvent être prévues pour les TPE et PME afin de prendre en compte la charge administrative disproportionnée qui pourrait leur incomber. Cette mesure pourrait être mise en place en modifiant la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE).

PROPOSITION N°3 – Créer un registre européen unique des metteurs en marché

CONSTAT

L'absence d'un registre européen unique des producteurs de textiles et chaussures, qui n'est pas prévu dans la Directive-cadre déchets, compliquerait considérablement la gestion et la surveillance du système REP. **Un registre unique, supervisé par une autorité indépendante, réduirait les contraintes administratives des producteurs et faciliterait les échanges d'informations entre les États membres.** À défaut, des mesures plus claires pour harmoniser les informations collectées et établir des liens entre les registres nationaux seraient nécessaires pour partager ces informations efficacement.

A noter également qu'actuellement la définition de « metteur en marché » varie entre les États membres, rendant difficile l'identification et la surveillance des producteurs. Cette complexité, combinée à des chaînes d'approvisionnement multiples et des canaux de distribution variés, favorise l'émergence de *freeriders* (*des metteurs en marché ne payant pas leurs écocontributions*).

Bien que la Directive-cadre sur les déchets prévoit des sanctions pour les violations, les contrôles et les sanctions doivent être renforcés pour lutter efficacement contre les *freeriders*. **Un registre européen unique ou des mesures harmonisées, couplées à une coopération renforcée avec les services douaniers, aideraient à une meilleure surveillance, réduisant le phénomène des *freeriders* et assurant une mise en œuvre plus équitable et durable de la REP en Europe.** L'autorité indépendante chargée de la supervision de ce registre devrait pouvoir faire appliquer des sanctions fermes à l'encontre des *freeriders*. En outre, la mise en place d'un mandataire établi dans l'UE pour les producteurs basés dans un pays tiers serait souhaitable.

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

En France, il existe un seul registre tenu par l'ADEME (Syderep), avec les informations fournies par l'éco-organisme. Si la mise en place de ce registre et du numéro unique d'identification (IDU) pour les producteurs qu'y sont enregistrés à son origine, a permis de régulariser un grand nombre de petits vendeurs tiers qui vendent via les places de marché, son efficacité dans la lutte contre les *freeriders* est beaucoup moins certaine aujourd'hui. La non-conformité ou l'absence d'IDU n'entraîne que peu de conséquences pour ces metteurs en marché.

Le système de contrôle et de sanctions basé notamment sur l'existence de ce registre d'identification national s'avère ainsi largement insuffisant. Une clarification et un renforcement du rôle des places de marché au regard du contrôle de la fraude est également indispensable.

PROPOSITION

Pour améliorer la gestion et la surveillance du système REP, Refashion suggère de créer un registre européen unique des producteurs de textiles et chaussures, supervisé par une autorité indépendante dotée des moyens d'appliquer les sanctions et de lutter efficacement contre les *freeriders*. Cette mesure pourrait être mise en place en modifiant la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE).

PROPOSITION N°4 – Inclure les textiles professionnels et les chaussures dans le périmètre de la REP

CONSTAT

Actuellement, la proposition de révision de la Directive-cadre sur les déchets proposée par la Commission européenne **exclut les textiles professionnels, les vêtements et accessoires en cuir (bagagerie, maroquinerie) et les rideaux-voilages du périmètre de la REP**. A noter que des discussions sont en cours au Parlement européen pour les y intégrer.

Cette exclusion crée une lacune significative dans la gestion des déchets textiles, car tous ces produits, indépendamment de leur destination ou des matériaux utilisés, génèrent des déchets en fin de vie.

L'inclusion, notamment des textiles professionnels dans le périmètre de la REP est essentielle pour garantir une gestion cohérente et efficace des déchets textiles. Maintenir ces catégories en dehors de la REP empêche une approche intégrée et collective de la gestion des déchets, ce qui limite l'efficacité des efforts de recyclage.

De plus, l'exclusion des textiles professionnels et des autres catégories mentionnées réduit la responsabilité des producteurs dans la gestion de l'ensemble de leurs produits en fin de vie. Cela va à l'encontre des principes du système de REP, qui prône une responsabilité partagée et une gestion durable des ressources tout au long de leur cycle de vie.

L'inclusion des textiles professionnels, des vêtements et accessoires en cuir et des rideaux-voilages dans le périmètre de la REP permettrait de répartir équitablement la responsabilité entre tous les producteurs et d'assurer une gestion plus complète et durable des déchets textiles. Le Parlement européen y est favorable mais leur inclusion doit encore être actée dans le cadre des futures négociations en trilogue sur le texte entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil des ministres de l'UE.

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

Actuellement, les textiles professionnels et les accessoires entièrement en cuir ne sont pas inclus dans le périmètre de la REP française. Les rideaux-voilages ont été transférés à la REP Ameublement.

PROPOSITION

Refashion propose d'intégrer les textiles professionnels et les chaussures au périmètre de la REP harmonisée européenne. Cette mesure pourrait être mise en place en modifiant la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE).

CHAPITRE 2 – Transformer nos déchets en ressources pour bâtir une industrie européenne du recyclage

Un changement de paradigme doit s'opérer pour considérer nos textiles usagés comme des ressources, afin de dynamiser l'innovation, renforcer la compétitivité et construire une industrie européenne souveraine, durable et résiliente du recyclage textile. En transformant ces textiles et chaussures usagés en opportunités, nous pouvons réduire leurs impacts environnementaux et réarmer notre industrie pour l'avenir.

PROPOSITION N°5 – Créer un fonds européen pour le recyclage des textiles, linge de maison et chaussures

CONSTAT

Il est essentiel de noter que le modèle économique des centres de tri repose aujourd'hui largement sur l'exportation à longue distance des textiles et chaussures triés, qui représentent environ 50 % des volumes triés et 55 % de leurs revenus. En effet, en Europe, la demande locale pour le réemploi des textiles et chaussures collectés reste insuffisante, contraignant les centres de tri à en exporter la majorité. Ainsi, en 2023, 58,58 % des textiles collectés et triés en France étaient jugés réutilisables, mais moins de 10 % ont été revendus localement, le reste étant principalement exporté vers des marchés en Asie et en Afrique.

Chaque année, ce sont ainsi 5,3 millions de tonnes de textiles et chaussures usagés qui sont exportées, principalement depuis l'UE, les États-Unis, la Chine et le Pakistan. Bien que ce marché, ait crû de 70 % depuis 2008, il **se heurte aujourd'hui à une crise structurelle des débouchés dans les pays tiers, rendant les conditions d'exportation de plus en plus difficiles.**

Le modèle actuel atteint donc ses limites, et il est devenu urgent de le repenser en profondeur. C'est tout un changement de paradigme qui doit s'opérer pour considérer les textiles usagés comme les ressources d'une industrie européenne de la collecte, du tri et du recyclage compétitive et souveraine.

La création d'un fonds européen pour le recyclage des textiles et chaussures permettrait de **financer le développement des infrastructures nécessaires, créer des débouchés pour les matières issues du recyclage des textiles usagés, et ainsi soutenir l'émergence d'une industrie de recyclage compétitive en Europe.**

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

Refashion soutient financièrement des projets innovants qui œuvrent pour une Filière Textile 100% circulaire, via **les Challenge Innovation et Challenge Industriel**. L'objectif de ces appels à projets est double : (1) Développer et massifier des solutions industrielles et commerciales innovantes optimisant le recyclage des textiles et chaussures et (2) Accélérer le développement d'une industrie circulaire en synergie avec d'autres secteurs en demande de matières recyclées.

PROPOSITION

Pour développer une industrie du recyclage compétitive en Europe et réduire la dépendance aux exportations de déchets textiles, Refashion propose de créer un fonds européen dédié au recyclage des textiles et chaussures. Cette mesure pourrait être mise en place à l'échelle européenne en intégrant le fonds dans le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne.

PROPOSITION N°6 – Mettre en place une TVA réduite sur les matières issues du recyclage des textiles et chaussures usagés

CONSTAT

Actuellement, les matériaux recyclés ne bénéficient pas d'un traitement fiscal avantageux par rapport aux matériaux vierges, ce qui limite leur compétitivité sur le marché. La production de matière recyclée engendre des coûts élevés en raison des processus de collecte, de tri et de recyclage.

Par conséquent, les entreprises, y compris celles de la filière textile, sont moins incitées à utiliser des matériaux recyclés, préférant souvent les matériaux vierges moins coûteux. L'absence d'incitations fiscales pour les matériaux recyclés freine l'adoption de pratiques durables et entrave la transition vers une économie circulaire.

Dans la filière textile, cela signifie que les produits finis continuent majoritairement à être fabriqués à partir de nouvelles matières premières, contribuant ainsi à la surconsommation des ressources et à l'augmentation des déchets textiles.

Une réduction de la TVA sur les matières issues du recyclage des textiles et chaussures usagés permettrait de baisser les coûts pour les producteurs et les consommateurs et de rendre ces produits plus compétitifs, stimulant ainsi la demande pour des produits contenant des matériaux recyclés.

Cette mesure, nécessitant un vote à l'unanimité des Etats membres, a fait l'objet d'un débat à la Commission européenne en juin 2023, à l'initiative de la République tchèque, mais sans être à ce jour suivie de proposition législative.

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

Un rapport publié en 2023¹, sur commande du Ministre de la Transition écologique, a permis d'explorer des pistes et recommandations pour des taux de TVA réduits sur la réparation des TLC, et pour permettre aux citoyens d'accéder à des produits contenant de la matière recyclée, avec une proposition en ce sens à l'étude lors de l'examen du Projet de Loi de Finances 2025.

PROPOSITION

Pour encourager l'utilisation de matériaux recyclés et soutenir la transition vers une économie circulaire, il est proposé de mettre en place une réduction de la TVA sur les matières recyclées. Cette mesure pourrait être mise en place à l'échelle européenne en modifiant la Directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée.

¹ « Proposition pour la mise en place d'une TVA circulaire », rapport réalisé Emmanuelle Ledoux et Emery Jacquillat à la demande de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, septembre 2023.

PROPOSITION N°7 – Créer les Etats généraux de l'ESS au niveau européen

CONSTAT

La question de l'exportation des textiles usagés hors d'Europe soulève d'importants enjeux économiques et environnementaux pour la filière TLC. Le marché international de la friperie, estimé à plus de 5 millions d'euros, repose sur un modèle d'export des pays du Nord (Europe, États-Unis, avec un pôle Chine-Pakistan croissant) vers les pays du Sud consommateurs de ces produits. Il s'agit d'un marché hautement concurrentiel reposant sur des chaînes de valeurs internationales.

Cependant, ces dernières années, des reportages et images choquantes ont mis en lumière les dérives de ce modèle, montrant des vêtements finissant dans des décharges à ciel ouvert en Afrique et en Amérique du Sud.

En effet, une diminution brutale des débouchés internationaux, combinée à une baisse marquée des prix de revente et à la concurrence d'acteurs hors UE, a placé le secteur sous extrême tension. Les opérateurs français de tri et de collecte, qui sont majoritairement des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), sont confrontés à de graves difficultés qui menacent déjà la gestion des textiles aux bornes de collecte.

Cette crise, qui révèle les limites du modèle actuel, n'est pas ponctuelle : c'est une crise structurelle qui exige une réévaluation collective du rôle des acteurs de l'ESS dans la filière REP TLC. C'est l'ensemble du modèle de ces opérateurs qui est à réinventer au sein d'une filière pleinement orientée vers le bénéfice environnemental. Une vision claire et un soutien structurel des pouvoirs publics sont désormais nécessaires pour accompagner au mieux cette transition.

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

Refashion a réuni un comité observatoire en urgence et œuvre pour alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de développer des solutions de recyclage tout en accompagnant la transition des acteurs de l'ESS.

PROPOSITION

Face à ces enjeux, Refashion propose de tenir les Etats généraux de l'ESS, sous l'égide de la Commission européenne, afin d'imaginer ensemble la transformation du modèle de gestion de la fin de vie des textiles à l'échelle européenne.

Dès à présent, Refashion appelle à supprimer le statut particulier accordé aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire dans la proposition de révision de la Directive-cadre sur les déchets.

PROPOSITION N°8 – Créer un Forum européen du recyclage des TLC

CONSTAT

Actuellement, les politiques européennes mettent fortement l'accent sur la réindustrialisation et la souveraineté industrielle, ainsi que sur la transition vers une économie plus circulaire et durable.

De nombreuses initiatives visant à soutenir cette transition voient le jour, notamment dans le secteur textile, mais il manque une plateforme unifiée pour donner de la visibilité aux acteurs européens de tri et de recyclage des textiles.

L'organisation d'un Sommet européen du recyclage des textiles et chaussures serait une initiative stratégique pour rassembler les acteurs de l'industrie, les décideurs politiques et les investisseurs autour des enjeux du recyclage et de la circularité.

Un tel événement permettrait de présenter les innovations, de partager les meilleures pratiques et de faciliter les partenariats et les investissements nécessaires au développement de l'économie circulaire dans le secteur textile.

En offrant une plateforme dédiée, ce sommet attirerait l'attention sur les initiatives européennes de tri, de recyclage et de valorisation des textiles et chaussures, augmentant leur attractivité et soutenant la réindustrialisation verte de l'Europe. Cela favoriserait une meilleure coordination des efforts, une augmentation des financements et une accélération des progrès vers une industrie textile plus durable et résiliente.

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

En 2021, Refashion a lancé la "Plateforme Recycle" dédiée au recensement des gisements de matières issues de la collecte et du recyclage des TLC ; à la promotion des solutions de recyclage et à la mise en relation des acteurs. Cette initiative sert de hub pour les acteurs de l'industrie, facilitant le partage d'informations et le développement de partenariats stratégiques. La plateforme permet aux entreprises en possession de gisement de déchets textiles et chaussures d'entrer en contact et de « matcher » avec d'autres sociétés cherchant des matières pour les utiliser dans la fabrication de nouveaux produits.

PROPOSITION

Pour soutenir la réindustrialisation et la transition vers une économie circulaire, Refashion propose l'organisation d'un Forum européen du recyclage des textiles et chaussures réunissant les institutions européennes et les parties prenantes de la filière. Cette initiative pourrait être proposée dans les conclusions du Conseil européen. Il serait également intéressant de décliner à l'échelle européenne la « Plateforme Recycle ».

CHAPITRE 3 – Renforcer l’information des citoyens pour une consommation responsable

Pour une transition efficace vers une économie circulaire, il est essentiel de sensibiliser et d’informer les consommateurs sur l’impact environnemental de leurs achats et sur les solutions disponibles pour adopter des comportements plus durables pour leurs produits textiles et chaussures.

La transparence et l’accessibilité de l’information sont des leviers cruciaux pour encourager la participation active des citoyens dans le cycle de vie des textiles, de l’achat à la fin de vie des produits.

PROPOSITION N°9 – Développer un affichage environnemental européen harmonisé

CONSTAT

La mise en place d'un affichage environnemental obligatoire pour les textiles et chaussures mis sur le marché européen est absolument clé pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés au moment de leur décision d'achat. Les Européens sont d'ailleurs demandeurs d'une plus grande transparence à ce sujet : 70% sont prêts à payer plus cher si les indices de durabilité figurent sur les produits, selon le Baromètre Européen de l'Observatoire Cetelem (Janvier 2022).

Actuellement, plusieurs initiatives nationales et européennes visent à développer des systèmes d'affichage environnemental, **mais l'absence d'harmonisation crée une fragmentation qui risque de provoquer confusion et inefficacité.**

Les travaux du Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCR) ont posé les bases d'une méthodologie commune pour évaluer les impacts environnementaux des produits textiles et chaussures. Cependant, sans un affichage environnemental harmonisé à l'échelle européenne, les metteurs en marché pourraient être confrontés à des exigences contradictoires d'un pays à l'autre, compliquant la communication avec les consommateurs et augmentant les coûts de mise en conformité.

Une harmonisation européenne est essentielle pour garantir la clarté et la cohérence de l'information fournie, facilitant ainsi des choix de consommation plus responsables et soutenant une transition efficace vers une économie circulaire, en s'appuyant sur les travaux menés par le PEFCR.

Le renforcement de l'information des citoyens passera également par le soutien à des opérations de sensibilisation (campagnes de communication...).

OU EST EN-ON EN FRANCE ?

La France développe actuellement un affichage environnemental pour les produits textiles (Ecobalyse). Bien que basé sur le volontariat pour le moment, cet affichage est censé devenir à terme obligatoire, même si la date de mise en œuvre n'est pas encore fixée à ce jour.

PROPOSITION

Pour informer les consommateurs de manière cohérente et claire sur les impacts environnementaux des produits textiles et chaussures, Refashion propose de développer un affichage environnemental harmonisé à l'échelle européenne, basé sur les travaux du PEFCR. Cette mesure pourrait être mise en place en modifiant la Directive 2010/30/UE relative à l'étiquetage et à l'information des produits en matière de consommation d'énergie et d'autres ressources.

PROPOSITION N°10 – Revaloriser et réinventer les métiers de la réparation et du réemploi des textiles et des chaussures

CONSTAT

La réparation et l'entretien des textiles et chaussures sont essentiels pour prolonger la durée d'usage des produits, réduisant ainsi les déchets et soutenant l'économie circulaire. **Cependant, ces métiers manquent de reconnaissance et sont souvent perçus comme peu valorisants, ce qui limite leur attractivité et leur développement.**

En sensibilisant le public à l'importance des métiers de la réparation, nous pouvons encourager une culture où les consommateurs choisissent de réparer ou de faire réparer plutôt que de remplacer leurs textiles et chaussures abimés.

Par ailleurs, l'intégration de modules spécifiques sur la réparation et l'entretien des textiles et chaussures dans les programmes scolaires et les formations diplômantes est cruciale. Depuis des dizaines d'années, ces compétences ne sont plus suffisamment enseignées, ce qui crée un déficit de professionnels qualifiés pour renouveler les populations de cordonniers et retoucheurs qui partent en retraite. En introduisant des formations dédiées, nous pouvons former une nouvelle génération de réparateurs et d'artisans capables de répondre à la demande croissante de services de réparation.

En outre, soutenir ces métiers offrira des retombées économiques positives, en créant des emplois locaux et en stimulant l'activité dans le secteur de la réparation et du réemploi. Cela vaut aussi pour **les métiers du réemploi**, qui doivent être inventés et professionnalisés pour permettre la transition de la filière aval d'un modèle dépendant des acteurs de l'ESS vers un modèle industriel. **En valorisant et en formant des professionnels de la réparation, nous pouvons non seulement prolonger la durée de vie des produits textiles et chaussures, mais aussi contribuer à une économie plus durable et résiliente.**

OU EN EST-ON EN FRANCE ?

En France, depuis 2023, le Bonus Réparation encourage la réparation des textiles et chaussures en offrant des réductions aux consommateurs sur les coûts de réparation. Refashion étudie les leviers d'optimisation et d'efficacité du Fonds réparation et du Fonds réemploi.

PROPOSITION

Refashion propose de lancer une campagne de communication européenne pour sensibiliser le public à la réparation et aux métiers du réemploi, ainsi que l'intégration de modules spécifiques dans les programmes scolaires et création de formations dédiées. Cette mesure pourrait être intégrée dans le cadre du programme Erasmus+, ainsi que dans les initiatives du Pacte Vert pour l'Europe. Une directive européenne pourrait être adoptée pour promouvoir l'inclusion de modules de réparation et d'entretien dans les systèmes éducatifs des États membres et pour soutenir financièrement les formations dédiées.

SYNTHESE : LES 10 PROPOSITIONS DE REFASHION POUR UNE FILIERE TLC EUROPEENNE DURABLE ET CIRCULAIRE

Refashion appelle la Commission européenne à publier une communication proposant des actions « Pour une filière TLC circulaire et une industrie européenne compétitive du recyclage textile » :

1. Fixer des **objectifs contraignants et réalistes** de collecte et de recyclage des TLC en Europe dans le cadre de la Directive-cadre sur les déchets
2. Assujettir **l'ensemble des metteurs en marché, y compris les PME-TPE**, à la REP TLC européenne
3. Inclure les **textiles professionnels et les chaussures** dans le périmètre de la REP TLC européenne
4. Créer un **registre européen unique** des metteurs en marché
5. Créer un **fonds européen pour le recyclage** des TLC
6. Mettre en place une **TVA réduite sur la matière recyclée**
7. Créer les **Etats généraux de l'ESS** à l'échelle européenne
8. Créer un **Forum européen du recyclage** textile
9. Développer un **affichage environnemental européen harmonisé** et soutenir des campagnes de communication auprès des citoyens
10. Réinventer et revaloriser **les métiers de la réparation et du réemploi** des textiles et des chaussures

A PROPOS DE REFASHION

PRESENTATION ET MISSION

Agréé pour la première fois en 2009 par le Ministère de la transition écologique et le ministère de l'Économie, Refashion est le fruit d'un projet multi-acteurs. Il s'appuie, pour mener à bien sa mission d'intérêt général, sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures.

Premier et seul éco-organisme de la filière TLC en Europe, Refashion rassemble les marques ; les acteurs de la réparation, du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage ; les collectivités locales mais également les consommateurs autour d'un projet commun : celui d'accompagner au mieux la transition vers une mode plus circulaire et responsable.

L'éco-organisme est animé par trois priorités :

1. Replacer les bénéfices environnementaux au cœur de la démarche de Responsabilité Elargie du Producteur.
2. Accompagner le développement d'une industrie pérenne du recyclage des textiles et chaussures en France et en Europe.
3. Répondre aux attentes légitimes de transparence et de traçabilité de la part de tous les acteurs du secteur.

Plus d'informations sur : refashion.fr